

A cet égard, il importe de parler de nos frais. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a eu à ce sujet des propos malheureux, qu'il est nécessaire de relever ici. Pour justifier son opposition à toute augmentation des indemnités de dépenses, il affirme que la situation des députés s'est améliorée depuis la dernière augmentation votée en 1970. Voici ce qu'il disait à ce sujet le 17 décembre 1974, suivant page 2338 du hansard:

Il y a d'abord les communiqués de circonscription, les bureaux de circonscription, les secrétaires de circonscription; il y a ensuite les subventions pour frais de déplacement hebdomadaires, le personnel de recherche du caucus et enfin, les vastes installations de bureau à Ottawa.

Il a qualifié les dépenses à ces chapitres de justifiables, mais il a ensuite laissé entendre que la création même de ces postes avait soulagé les députés de dépenses qui auparavant leur incombaient. Je ne savais pas qu'en 1970, de nombreux députés payaient pour le personnel de recherche du caucus, avaient agrandi leur bureau à Ottawa ou louaient des locaux supplémentaires ici et ainsi de suite. Il est vrai qu'en Grande-Bretagne, les syndicats fournissent ces installations à certains députés de la Chambre britannique. Peut-être est-ce le cas ici aussi, mais je ne connais pas beaucoup de députés qui se payent un bureau à l'extérieur grâce à leur allocation.

Les dispositions relatives aux déplacements hebdomadaires et les droits accrus des députés aux vols aller-retour autorisent les députés à se rendre par avion dans d'autres régions du pays. Toutefois, le fait est que la plupart des députés refusent simplement les invitations qui les obligeraient à se rendre à leurs propres frais à Vancouver ou à un autre endroit qui leur coûterait cher en raison de la distance d'Ottawa pour jouer leur rôle public. Il n'y aura donc que de très rares cas où un simple député fera une économie grâce à ce bill.

● (1620)

Il est vrai que certains députés envoient des bulletins de nouvelles à leurs commettants. Je ne le faisais pas à cette époque. Je n'en avais pas les moyens. Je sais que la plupart des députés n'en envoyaient pas, mais certains le faisaient. Ils feront peut-être une économie dans ce cas-là. Certains avaient peut-être des bureaux dans leur circonscription. J'en ai eu un pendant environ un an avant que la Chambre ne nous en accorde un. La dépense totale n'était pas très élevée quand il suffisait de louer un local. Je ne connais aucun député qui ait pu rémunérer une secrétaire dans sa circonscription grâce à son allocation. Certains obtenaient l'appui des associations locales pour avoir une aide à temps partiel. Je ne connais personne qui ait utilisé sa propre allocation de dépenses à cette fin.

Il est donc assez malhonnête d'utiliser cet argument pour revendiquer une augmentation de l'indemnité de dépenses des députés. De fait, je me demande si on ne pourrait pas aller même jusqu'à dire qu'il s'agit là aussi d'un geste «absurde et hypocrite».

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: A quoi sert l'argent que le député reçoit à titre d'indemnité de dépenses? J'aimerais donner une

Traitements des députés—Loi

liste de mes propres dépenses. A mon avis, elles sont assez typiques du genre de dépenses des députés. La plus grande partie de ces dépenses concerne le logement à Ottawa. Ces frais varient énormément en fonction du temps que le député passe à Ottawa et du lieu où se trouve sa résidence principale et sa famille. A mon avis, cela indique combien il serait difficile de présenter des talons dans le cadre d'un système de carnets de bons.

C'est là l'une des principales décisions que doit prendre le député. Il doit décider comment il pourra le mieux servir ses commettants. Serait-il possible de charger un fonctionnaire de décider qu'un député n'a pas le droit de déménager sa famille et d'établir sa résidence principale à Ottawa plutôt que dans sa circonscription? Pourrions-nous laisser ce genre de décision à quelqu'un qui serait tout à fait étranger à la scène politique dans notre pays? Cette décision doit être prise par le député et il en est fondamentalement comptable à ses commettants le jour des élections.

Outre les frais de logement à Ottawa, il y a les frais supplémentaires de subsistance. Il y a le coût des repas si, comme c'est mon cas, la famille du député habite une autre ville. Le député doit aussi dépenser de l'argent pour permettre à certains de ses commettants de se rendre à Ottawa. Le montant de ces dépenses dépend de la distance entre la circonscription du député et Ottawa. Plus sa circonscription est près d'Ottawa, plus il aura de visiteurs en un an. Même si l'on compte la modeste subvention accordée grâce au restaurant du Parlement, cette dépense peut être très considérable pour les députés.

J'ai constaté qu'il me faut une voiture à Ottawa et une autre dans ma circonscription. D'autres députés préfèrent peut-être se déplacer en taxi s'ils pensent pouvoir obtenir un taxi à Ottawa quand ils en ont besoin. Ils sont peut-être capables de se fier à ce moyen de transport. De toute façon, que le député ait une voiture ou qu'il prenne un taxi, ces frais de déplacement sont tout à fait considérables et s'élèvent à plusieurs milliers de dollars. A moins qu'un député ne fasse suivre chaque semaine son vestiaire, il est pratiquement obligé d'en avoir un deuxième. Il y a aussi les frais occasionnés par les contributions à des causes et à des événements qu'il ne serait pas obligé de faire s'il n'était pas député. C'est une chose difficile à évaluer. C'est au député de juger. Un fonctionnaire ne pourrait pas le faire convenablement, mais ces frais sont réellement propres à ce genre de vie. Il y a aussi les frais qu'entraînent les publications supplémentaires, les journaux, les revues et les exemplaires de documents officiels parfois à l'intention des mandants, parfois pour soi-même.

Les frais exagérés qu'exige un bureau de circonscription pourront peut-être être atténués dans un proche avenir. C'est également une autre source de dépenses pour la plupart des députés. Il y a les frais de télégrammes et peut-être d'appels téléphoniques. Sans compter les frais supplémentaires de garde d'enfants et les autres frais d'entretien d'un foyer dans la circonscription en raison de la nature de nos fonctions lesquels n'existeraient pas normalement. Bien des députés font les frais d'envoyer des cartes de Noël à leurs électeurs. Voilà une liste des dépenses de ce genre. L'an dernier, je les ai évaluées à \$12,000 au bas mot, soit beaucoup plus que l'allocation que nous verse le Parlement à ces fins.